

# COMMUNE DE MESLAND

## CONSEIL MUNICIPAL

**du 31 MARS 2015**

L'an deux mil quinze le 31 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTAD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2015

Présents : M.M GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, LEBAY Paule, GASNIER Richard.

Excusé : M. HELTZLÉ (qui donne pouvoir à M. BOYER Christophe)

Absent : M. BRUNO Christian

Madame DAVID Catherine a été désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

*Délibération N°09/15 publiée le 01/04/2015 - Transmise à la préfecture le 01/04/2015 - Reçue à la préfecture le 02/04/2015*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant qu'aucune irrégularité n'a été constatée entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité (14 voix POUR) le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

*Délibération N°10/15 publiée le 01/04/2015 - Transmise à la préfecture le 01/04/2015 - Reçue à la préfecture le 02/04/2015*

Monsieur Guillaume GODMER, receveur municipal, présente le compte administratif du budget de l'année 2014 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement dépenses	<b>373 963.88 €uros</b>
Section de fonctionnement recettes	<b>460 939.09 €uros</b>
Section d'investissement dépenses	<b>154 084.83 €uros</b>
Section d'investissement recettes	<b>170 247.76 €uros</b>
<b>Résultat de clôture</b>	
Section de fonctionnement excédent de	<b>86 975.21 €uros</b>
Section d'investissement excédent de	<b>16 162.63 €uros</b>
Un solde positif des restes à réaliser de	<b>63 008.61 €uros</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, le maire s'étant retiré, accepte à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2014 ( 13 voix Pour).

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

*Délibération N°11/15 publiée le 01/04/2015 - Transmise à la préfecture le 01/04/2015 - Reçue à la préfecture le 02 /04/2015*

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014  
Constatant que le Compte Administratif présente :

↪ un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>86 975.21 €uros</b>
↪ un excédent cumulé d'investissement de	<b>16 162.63 €uros</b>
↪ un solde positif des restes à réaliser de	<b>63 008.61 €uros</b>

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix Pour) d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

↪ <b>au compte 1068 (en réserves)</b>	<b>40 191.21 €uros</b>
↪ <b>ligne 002</b>	<b>46 784.00 €uros</b>

## **TAUX D'IMPOSITION 2015**

*Délibération N°12/15 publiée le 01/04/2015 - Transmise à la préfecture le 01/04/2015 - Reçue à la préfecture le 02 /04/2015*

Après avoir étudié l'état de notification des taux d'imposition de l'exercice 2015 en présence de Monsieur Guillaume GODMER, receveur municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), décide de reconduire les taux sans changement par rapport à 2014 :

- taxe d'habitation	9.92 %
- taxe foncière (bâti)	14.97 %
- taxe foncière (non bâti)	42.85 %

## **VOTE BUDGET PRIMITIF 2015**

Après s'être fait exposer le budget primitif 2015 par Monsieur Guillaume GODMER, receveur municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité (14 voix Pour) le budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>401 259.00 €uros</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>175 098.45 €uros</b>

### **VENTE FOSSE CADASTRE ZB 2**

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier lui a été adressé par Monsieur Franck COCTEAUX, représentant le GFA de FLEURAYLEE, dont le siège social est situé au lieu-dit Fleuray à CANGEY (37), en vue d'acquérir un fossé, cadastré ZB 2, qui sépare son chai d'une autre parcelle lui appartenant. Ce fossé sert de collecteur des eaux de ruissellement de la voie communale n° 6 via les fossés bordiers ; le GFA de FLEURAYLEE souhaite le buser.

Monsieur le Maire indique qu'après renseignements, le service juridique de l'Association des Maires de Loir-et-Cher lui a déconseillé de vendre ce fossé. Un bien du domaine public communal ne peut en effet être cédé qu'après déclassement, déclassement qui ne peut lui-même intervenir que si l'équipement est au préalable désaffecté. Or, dans ce cas de figure, une désaffectation du fossé n'est pas possible.

Il est donc proposé que le GFA de FLEURAYLEE puisse bénéficier d'une autorisation d'occupation du domaine public aux fins de buser le fossé collecteur qui coupe sa propriété et d'en avoir la jouissance de surface. M. le Maire prendra un arrêté autorisant le GFA à réaliser à ses frais le busage sur une centaine de mètres linéaires. L'arrêté municipal précisera le diamètre de busage minimum et l'équidistance d'implantation des regards de visite pour l'entretien.

### **VENTE IMMEUBLES CADASTRES ZL 6 et 8**

Délibération N°13/15 publiée le /04/2015 - Transmise à la préfecture le 0/04/2015 - Reçue à la préfecture le /04/2015

Monsieur le maire rappelle qu'un courrier lui a été adressé par Monsieur Franck COCTEAUX, représentant le GFA de FLEURAYLEE, dont le siège social est situé au lieu-dit Fleuray à CANGEY (37), en vue d'acquérir la parcelle cadastrée ZL 6, enclavée dans des parcelles appartenant déjà au groupement foncier. Cette acquisition permettrait au GFA de replanter de la vigne dans cette friche et de constituer une grande parcelle. Monsieur le maire propose d'étendre la vente à la petite parcelle ZL 8 proche.

Après avoir délibéré, le conseil municipal (13 voix POUR et une ABSTENTION) :

- accepte de vendre au GFA de FLEURAYLEE, représenté par M. Franck COCTEAUX :
  - la parcelle ZL 6 d'une superficie de 48a 92ca
  - la parcelle ZL 8 d'une contenance de 48 ca.
- sous condition de l'inscription à l'acte de vente d'une servitude de passage sur les parcelles contiguës ou proches appartenant au GFA pour permettre une liaison de randonnée entre les chemins ruraux n° 3 et 57 accessible aux piétons, VTT et chevaux, liaison qui à ce jour n'existe pas.
- fixe le tarif de vente à 2 200 € l'ha.
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du GFA de FLEURAYLEE.

Il est à noter que ces conditions ont été discutées et acceptées par M. F. COCTEAUX lors d'une entrevue préalable.

Monsieur le maire est autorisé à transmettre toutes les pièces nécessaires à la vente et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Association Tendances**

L'Association Tendances dont le siège est situé à Onzain, bénéficie du prêt de la salle des associations tous les lundis soir de 18h 30 à 20h 30 pour dispenser des cours de danse de salon.

Monsieur le Maire fait part de la réception récente d'un courrier de cette association qui demande que la mise à disposition gratuite passe de 2 heures à 4 heures chaque lundi en raison d'une augmentation des effectifs et qu'elle soit également étendue à 4 dimanches dans l'année pour des stages d'initiation, de perfectionnement et de portes ouvertes. En contrepartie, l'association se propose d'animer une à deux soirées gratuites au bénéfice des Meslandais.

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une association meslandaise et qu'aucun des stagiaires n'habite Mesland, le Conseil municipal après en avoir longuement débattu :

- décide de mettre fin à la mise à disposition gratuite de la Salle des Associations à l'Association Tendances à compter de septembre 2015 ;
- accepte d'étendre la mise à disposition à une durée de 4 heures chaque lundi soir (18h 30/ 22h 30) moyennant une participation forfaitaire de 800 €/an aux frais de chauffage et d'entretien de la salle.
- accepte la mise à disposition le dimanche aux dates souhaitées moyennant une redevance d'occupation au tarif de location habituel en vigueur.

### **Prêt de la salle des associations**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de prêt de la salle des associations pour une réunion professionnelle des producteurs de lait le 7 avril en après-midi. Compte tenu de l'intérêt économique, un accord de principe avait été donné par le maire, sous réserve de l'accord du Conseil municipal. Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

### **Fermeture de 6<sup>ème</sup> classe sur le RPI**

Monsieur le Maire fait part d'un courriel reçu le 30 mars de l'Inspection Académique et de l'article paru dans le quotidien La Nouvelle République le jour même pour annoncer le projet la fermeture de la 6<sup>ème</sup> classe au sein du RPI Mesland-Monteaux-Veuves.

Il indique que les maires et élus du SIVOS sont très surpris de ce projet de fermeture que rien ne laissait présager compte tenu que les effectifs ne sont pas à la baisse et que de gros efforts ont été faits pour mettre en place de manière très positive la réforme des TAP sur le RPI.

Madame Ginette DENIS, présidente du SIVOS, associée aux trois maires, va demander rapidement une audience à de l'inspection académique pour faire le point sur ce dossier et développer un argumentaire contre ce projet.

### **Ouverture du site internet officiel de la commune**

M. Jean-Pierre GERARD indique que le site internet officiel de la commune [www.mesland.fr](http://www.mesland.fr) est en ligne depuis le 20 mars 2015 et demande à tous d'en faire une large publicité autour d'eux.

## **Commission Environnement**

M. Dimitri MULTEAU fait le point sur les travaux qui vont être prochainement entrepris dans le cadre du projet d'aménagement du Jardin de la Petite Cisse, près du pont.